

Compte rendu de la séance du 28 juillet 2020

Secrétaire(s) de la séance:
Maryse FERREYROLLES

Ordre du jour:

- Affectation des résultats de fonctionnement budget commune et services annexes
- Vote des taux d'imposition
- Amortissement des immobilisations
- Vote du budget primitif 2020 de la commune et des services annexes
- Création d'un poste saisonnier
- Location d'un bâtiment communal
- Participation aux frais scolaires année 2020-21
- Questions diverses

Délibérations du conseil:

Affectation du résultat de fonctionnement - Commune de murat le quaire (2020_28_07_01)

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de : 177 292.52 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	154 482.44
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	19 806.19
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	22 810.08
Résultat cumulé au 31/12/2019	177 292.52
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	177 292.52
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	177 292.52

Affectation du résultat de fonctionnement service de l'eau (2020_28_07_02)

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de : 36 323.11 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	30 104.26
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	5 377.26
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	6 218.85
Résultat cumulé au 31/12/2019	36 323.11
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	36 323.11
Affectation obligatoire	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	36 323.11

Affectation du résultat de fonctionnement - budget du camping (2020_28_07_03)

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de : 44 669.02 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	37 207.33
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	8 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	7 461.69
Résultat cumulé au 31/12/2019	44 669.02
A.EXCEDENT AU 31/12/2019	44 669.02
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	44 669.02

Vote des taux d'imposition 2020 (2020_28_07_04)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux des taxes directes locales pour 2020, qui sont pour rappel :

- taxe foncière (bâti) : 10,75 %
- taxe foncière (non bâti) : 36,77 %

Amortissement des immobilisations (2020_28_07_05)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'amortir comme suit le matériel acheté en 2019 et les travaux :

Budget commune :

Objet	Valeur	Compte	Annuité	Durée
-------	--------	--------	---------	-------

réseau EPtravaux TEPCV	7 403,91 €	28041581	729,35 €	15 ans
remplacement candélabres TEPCV	10 939,69 €	28041581	11,31 €	15 ans
Modification simplifiée PLU	313,34 €	2802	62,66 €	5 ans

Budget camping :

Objet	Valeur	Compte	Annuité	Durée
Abris de jardin	457,50 €	28135	45,75 €	10 ans

Vode du budget primitif 2020 de la commune (2020_28_07_06)

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Murat Le Quaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Murat Le Quaire pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 318 389.92 Euros

En dépenses à la somme de : 1 318 389.92 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	318 381.43
012	Charges de personnel, frais assimilés	301 400.00
014	Atténuations de produits	20 000.00
65	Autres charges de gestion courante	63 381.37
66	Charges financières	11 878.00
67	Charges exceptionnelles	8 200.00
022	Dépenses imprévues	12 000.00

023	Virement à la section d'investissement	31 138.72
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 653.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		771 032.52

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
013	Atténuations de charges	2 650.00
70	Produits des services, du domaine, vente	39 190.00
73	Impôts et taxes	263 703.00
74	Dotations et participations	175 224.00
75	Autres produits de gestion courante	110 000.00
77	Produits exceptionnels	2 973.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	177 292.52
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		771 032.52

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	95 836.00
204	Subventions d'équipement versées	13 584.40
21	Immobilisations corporelles	344 036.00
23	Immobilisations en cours	20 800.00
16	Emprunts et dettes assimilées	62 375.00
27	Autres immobilisations financières	10 726.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		547 357.40

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	101 353.00
16	Emprunts et dettes assimilées	200 000.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	8 253.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 495.00
024	Produits des cessions d'immobilisations	52 306.00
021	Virement de la section de fonctionnement	31 138.72
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 653.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	148 158.68
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		547 357.40

ADOpte A L'UNANIMITE.

Vote du budget primitif - cam_murat_le_quaire (2020_28_07_07)

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 de la Commune de Murat Le Quaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune de Murat Le Quaire pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 188 343,22 Euros

En dépenses à la somme de : 188 343,22 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	44 700.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	17 503.91
65	Autres charges de gestion courante	2 000.00
66	Charges financières	683.11
023	Virement à la section d'investissement	1 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 786.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		96 673.02

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	50 000.00
75	Autres produits de gestion courante	1 300.00
77	Produits exceptionnels	500.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	204.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	44 669.02

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	96 673.02
---	------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	63 185.49
16	Emprunts et dettes assimilées	28 280.71
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	204.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	0.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		91 670.20

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunt et dettes assimilées	55 500.00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 000.00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 786.00
001	Solde d'exécution reporté	4 384.20
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		91 670.20

ADOPTE A L'UNANIMITE.

Vote du budget primitif du service de l'eau (2020_28_07_08)

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2020 du service de l'eau de Murat Le Quaire,

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du service de l'eau de Murat Le Quaire pour l'année 2020 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 227 113.39 Euros

En dépenses à la somme de : 227 113.39 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	17 167.00
014	Atténuations de produits	8 506.00
65	Autres charges de gestion courante	200.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 598.00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		38 471.00

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	37 800.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	671.00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		38 471.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
20	Immobilisations incorporelles	14 463.60
23	Immobilisations en cours	173 507.79
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	671.00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		188 642.39

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	116 385.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 785.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	36 323.11
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 598.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	21 551.28
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		188 642.39

ADOPTE A L'UNANIMITE.

création d'un poste saisonnier (2020_28_07_09)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant le surcroît de travail des employés des services techniques durant la période estivale, décide de la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet pour faire face aux besoins saisonniers des services techniques de la commune du 8 août au 2 octobre 2020.

La personne embauchée sera chargée de l'entretien des espaces verts, de la voirie et réseaux et des bâtiments. Elle sera rémunérée sur la base de l'indice brut 350 indice majoré 327.

Location d'un bâtiment communal (2020_28_07_10)

Monsieur le Maire expose :

Le bureau de tourisme a été déplacé dans la salle Marcel Bony au rez-de-chaussée de la Mairie de Murat le Quaire. Il était auparavant situé dans le bâtiment cadastré section B 936, appartenant à la commune, situé à côté de l'Eglise. Ces locaux sont maintenant disponibles. Toutefois, quelques travaux de rénovation sont à effectuer, notamment suite à des infiltrations d'eau.

Il présente une demande de location pour un salon de tatouage émanant de Monsieur ALMEIDA Benoit.

Monsieur le Maire ayant délégation du Conseil Municipal pour la conclusion et la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans, suivant délibération en date du 27 mai 2020, il précise qu'il souhaite obtenir l'avis de l'Assemblée sur cette demande de location.

Le Conseil Municipal,

considérant que cette prestation n'existe pas dans les communes alentours,
considérant les travaux à effectuer et la proposition de Monsieur ALMEIDA Benoit de les réaliser,
propose :

- de louer le bâtiment cadastré section B 936, ancien bureau de tourisme, constitué de deux niveaux, d'une superficie totale de 96 m², à Monsieur ALMEIDA pour l'activité suivante : salon de tatouage.
- d'autoriser Monsieur ALMEIDA à effectuer les travaux de rénovation nécessaires,
- de signer un bail dérogatoire pour une année à compter du 1er août 2020, ce bail pouvant être prolongé sur une durée totale de 3 ans,
- de fixer le loyer à 250 € mensuels hors charges la première année, ce loyer pouvant être ajusté en cas de prolongation de bail en fonction du chiffre d'affaire,
- de prononcer la gratuité de 2 mois en contrepartie des travaux.

participation aux frais scolaires - année scolaire 2020/21 (2020_28_07_11)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire pour l'année scolaire 2020/2021 les dispositions de ses délibérations concernant la participation de la commune aux frais de cantine supportés par les parents d'élèves aux mêmes conditions soit :

- pour chaque enfant scolarisé en maternelle ou en primaire, quelque soit la commune de scolarisation, une aide de 50 centimes d'euro par repas pour la restauration scolaire, sur présentation d'une facture acquittée.

demande de subvention (2020_28_07_12)

Monsieur le Maire présente une demande de subvention émanant de la Société de Chasse Muratoise présidée par Monsieur Fabrice MONERON, d'un montant de 600 €, pour faire face aux dégâts occasionnés par les sangliers. Il précise que les manifestations organisées les autres années par la Société de Chasse n'ont pas pu avoir lieu en 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents :

- considérant que le bureau de la Société de Chasse Muratoise vient d'être renouvelé,
- considérant toutefois que cette demande, reçue le 23 juillet 2020, a été présentée après l'élaboration en commission Municipale du budget primitif 2020,
- considérant que la commune met à disposition un local communal,

considère cependant le bien fondé de cette demande mais décide de ne pas lui donner suite pour cette année.

Désignation d'un référent agricole (2020 28 07 13)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du département du Puy-de-Dôme demandant la désignation d'un référent agricole chargé de contribuer à la mise à jour des informations sur les exploitations agricoles et l'évolution du foncier agricole de la commune et de participer à des groupes de travail dans le cadre de l'animation territoriale agricole.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne :

- Madame Anouk ONDET.

Questions diverses :

Ligne SNCF Le Mont-Dore/Volvic :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée des points examinés lors de la réunion en Préfecture en date du 24 juillet 2020.

Restrictions d'eau :

Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté préfectoral n° 20-01 384 en date du 24 juillet 2020 qui porte des mesures provisoires de restriction de l'usage de l'eau dans le département du Puy-de-Dôme. La commune de Murat le Quaire est concernée.

SIVOM de la Haute Dordogne :

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a été élu Président du SIVOM de la Haute Dordogne. Le 1er Vice-Président est Sébastien DUBOURG, Maire du Mont-Dore. Le 2ème Vice-Président est François CONSTANTIN, Maire de La Bourboule. Le secrétaire est Romain BATTUT, Adjoint au Maire de La Bourboule.